

**De:** Mathilde SZALECKI mathilde@amap-idf.org   
**Objet:** [interamap-oyes] Autorisation 91  
**Date:** 25 mars 2020 à 15:02  
**À:** interamap-oyes interamap-oyes@amap-idf.org

MS

Salut à tou.te.s,

Et voici l'autorisation pour l'Essonne !

On la met en ligne rapidement.

Bon courage,

### **Mathilde Szalecki**

*Chargée d'animation, de communication et d'accompagnement des partenariats AMAP*

#### **Réseau Amap Ile-de-France**

Mundo-M 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

Tél : 01 80 89 99 47 - 06 21 30 57 49

[www.amap-idf.org](http://www.amap-idf.org)

*FLASH INFO COVID-19 : retrouvez les recommandations pour les AMAP ICI >>> [http://www.amap-idf.org/covid-19\\_191.php](http://www.amap-idf.org/covid-19_191.php)*

----- Message transféré -----

**Sujet :**Re: Re: Fwd: Re: Livraison de produits alimentaires

**Date :**Wed, 25 Mar 2020 13:29:06 +0100

**De :**BDPC Sécurité Civile <[pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr](mailto:pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr)>

**Pour :**Lucie Humbaire <[lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)>

Bonjour,

Vous pouvez continuer votre activité.

Bien cordialement,

--

#### **Bureau Défense et Protection Civile (B.D.P.C.)**

Pôle sécurité civile et gestion des crises

Cabinet du Préfet

Boulevard de France, 91010 EVRY-COURCOURONNES Cedex

Tél. : 01 69 91 90 95

Courriel : [pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr](mailto:pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr)

[www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr)

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Re: Fwd: Re: Livraison de produits alimentaires

**De :** Lucie Humbaire <[lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)>

**Pour :** bdpc <[pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr](mailto:pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr)>

**Copie à :** Linda DJEARAMIN-CADIRVELOU <[linda.djearamin-cadirvelou@essonne.gouv.fr](mailto:linda.djearamin-cadirvelou@essonne.gouv.fr)>, NIHOUARN Roland PREF91 <[roland.nihouarn@essonne.gouv.fr](mailto:roland.nihouarn@essonne.gouv.fr)>

**Date :** 24/03/2020 16:08

Bonjour M le Prefet,

Le réseau des AMAP Idf se permet de vous solliciter une nouvelle fois suite aux annonces du premier Ministre hier soir et la mise en place d'un nouveau décret.

Vous trouverez en pièce jointe une note du 24 Mars 2020.

Etes-vous à même de nous confirmer que les distributions AMAP peuvent continuer à se tenir en continuant à respecter les mesures de sécurité sanitaires ?

Quelques informations supplémentaires :

- L'AMAP n'est pas un marché public.

- L'AMAP est un mode d'approvisionnement en produits alimentaires frais indispensables à

l'alimentation de ses membres et qui font vivre nos petits producteurs locaux.

- L'AMAP est un lieu de livraison des produits (système de drive) qui ont été commandés et payés à l'avance (aucun achat n'est autorisé sur le lieu de livraison)

Nous vous remercions par avance pour votre réponse,

Cordialement,

Le réseau des AMAP IdF

Le 18/03/2020 à 18:18, bdpc a écrit :

Madame,

Bonjour,

Dans le cadre des mesures qui sont actuellement en vigueur, vos équipes peuvent continuer à se déplacer, pour les missions strictement nécessaires avec les documents suivants:

- l'attestation individuelle, à [télécharger en cliquant ici](#) ou à reproduire sur papier libre ;
- un justificatif de déplacement professionnel, à [télécharger en cliquant ici](#).

Pour le moment, nous ne sommes pas en capacité de communiquer sur les éventuelles mesures à venir.

Cordialement.

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Re: Livraison de produits alimentaires

**De :** Lucie Humbaire <[lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)>

**Pour :** [pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr](mailto:pref-bdpc-securite-civile@essonne.gouv.fr)

**Date :** 18/03/2020 16:56

Bonjour,

Suite à notre appel, je vous envoie l'exemple de ce que nous a envoyé la préfecture des Hauts de Seine,

Merci,

Cordialement,

Lucie

----- Message transféré -----

**Sujet :** Re: Livraison de produits alimentaires

**Date :** Tue, 17 Mar 2020 17:13:19 +0100

**De :** PREF92 PREF-COVID19 <[pref-covid19@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-covid19@hauts-de-seine.gouv.fr)>

**Pour :** Lucie Humbaire <[lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)>

Bonjour,

Dans le cadre des mesures qui sont actuellement en vigueur, vos équipes peuvent continuer à se déplacer, pour les missions strictement nécessaires avec les documents suivants:

- l'attestation individuelle, à [télécharger en cliquant ici](#) ou à reproduire sur papier libre ;
- un justificatif de déplacement professionnel, à [télécharger en cliquant ici](#).

Pour le moment, nous ne sommes pas en capacité de communiquer sur les éventuelles mesures à venir.

Cordialement.



**Cabinet du préfet des Hauts-de-Seine**

Préfecture des Hauts-de-Seine

167/177 avenue Joliot Curie - 92013 Nanterre Cedex

Site web : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Web mobile : <http://mobile.hauts-de-seine.gouv.fr>

Retrouvez notre actualité sur [Facebook](#) - [Twitter](#)

## Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

**Sujet:** [INTERNET] Livraison de produits alimentaires

**De :** Lucie Humbaire <[lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)>

**Pour :** [pref-covid19@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-covid19@hauts-de-seine.gouv.fr)

**Date :** 17/03/2020 17:01

Bonjour Monsieur le préfet,

Nous sommes **le réseau des AMAP IdF**. Les producteurs doivent livrer des denrées alimentaires locales précommandées et les amapiens doivent venir chercher ces denrées alimentaires. En Ile de France, c'est plus de 350 groupe AMAPs et plus de 300 paysans qui sont concernés.

Les livraisons de produits alimentaires sont la plupart prévues en extérieur ou dans des salles communales avec un créneau bien défini auparavant.

Chaque AMAP et paysan ont mis en place des mesures de sécurité pour éviter tout contact entre les personnes. Les Amapiens prendront les denrées commandées sans rester sur place. Vous trouverez ci-joint le mail que nous avons déjà envoyé à tous notre réseau. Quelques minutes suffisent pour une personne pour récupérer son panier. Il n'y a pas de transaction d'argent. Des paniers seront portés au domicile des personnes fragiles par leur voisin.

Nous souhaiterions que les groupes AMAP et les paysans de la région qui s'engagent à respecter ces consignes, puissent **avoir l'autorisation préfectorale de maintenir les livraisons**, indispensables pour notre alimentation et continuer d'éviter de rejoindre des lieux très fréquentés, ce qui permettrait de freiner la propagation du virus Covid-19. Ceci aussi, pour éviter que les denrées produites localement ne se perdent. **Nous souhaitons que les personnes qui s'alimentent grâce à l'AMAP puissent se déplacer récupérer les denrées commandées.**

En vous remerciant pour votre compréhension,

Bien respectueusement,

Le réseau des AMAP Idf.

Bonjour,

Vous êtes nombreux et nombreuses, paysan.ne.s et amapien.ne.s, à tenter de nous joindre depuis ce matin pour savoir quelle évolution des recommandations du Réseau suite aux dernières annonces.

Nous sommes en train d'essayer d'avoir des informations complémentaires et officielles, ce qui est complexe puisque **personne ne répond ou n'a d'infos** (Préfecture, préfecture de police, ministère de l'intérieur...). Certain.e.s d'entre vous passent aussi des coups de fils :

contactez vos mairies, vos gendarmeries, commissariats, pour tenter d'avoir une autorisation !

**Plusieurs préfetures ont déjà confirmé l'autorisation de la tenue des distributions AMAP (oralement en Auvergne Rhône Alpes, par écrit dans le Doubs, cf ci-après). Nous sommes en train de faire la démarche en IDF pour obtenir cette autorisation.**

Pour le moment, **les recommandations que nous vous avons envoyées dimanche restent en vigueur (à retrouver ici sur la page créée à cet effet) avec l'ajout que les amapien.ne.s doivent avoir leur bon de sortie dérogatoire, mentionnant qu'ils sortent "Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés".** Nous ne rentrons dans aucune case, mais nous sommes bien plus proches de la liste des établissements et commerces pouvant rester ouverts que de la liste de ceux devant fermer !

**Concernant l'assurance** : les services sont injoignables par téléphone. Nous avons fait une demande par mail, mais en attendant la réponse, j'invite les groupes qui changent de lieu à envoyer un petit mail à "[contact@amap-idf.org](mailto:contact@amap-idf.org)" avec pour objet "LIEU DE DISTRIBUTION AMAP XXX" et l'adresse du nouveau lieu. Au moins, nous aurons une notification qui vous couvrira en cas de souci.

On vous en dit plus dès qu'on a plus d'info. En attendant, réorganisez-vous, utilisez les listes interamap pour partager vos organisations, respectez scrupuleusement les gestes barrières, les mesures de précaution, ... Vous pouvez aussi recenser les amapiens présents et demander aux paysan.ne.s de diviser la récolte en fonction du nombre de présents pour éviter d'avoir à gérer des surplus en fin de distrib. Maraichers, maraîchères, privilégiez quand c'est possible les légumes à la pièce et non au poids pour limiter les manipulations supplémentaires, etc... Et voici le lien vers l'article de Agence Européenne de sécurité alimentaire sur [l'absence de transmission du virus par l'alimentation](#).

Dès qu'on en sait plus on vous le fera savoir, promis ! Et on essaye de mettre en place un forum pour faciliter les échanges d'expérience.

En attendant, on parle de nous sur [Europe 1](#) et sur France Inter.

A très vite,

Solidairement,

Cher.e.s amapien.ne.s, cher.e.s paysan.ne.s en AMAP,

Dans le contexte épidémiologique actuel, les locaux municipaux ferment leurs portes, les consignes tendent vers un confinement important, et il est de notre responsabilité collective d'éviter de participer à la propagation du virus. Le modèle AMAP a ici l'occasion de prouver qu'il est une solution résiliente : locale, solidaire, alimentaire.

Le caractère alimentaire des distributions fait qu'on peut légalement les maintenir, et nous le recommandons : solidarité vis à vis des producteur.rice.s, approvisionnement alimentaire pour les amapien.ne.s, et démonstration de la force du modèle !

Cependant, il est du devoir de chaque ferme et de chaque groupe de prendre des mesures en conséquence :

**- Concernant la solidarité :**

Entre amapien.ne.s : prenez des nouvelles les uns des autres, proposez aux amapien.ne.s de plus de 70 ans d'aller leur déposer leur panier, allez livrer le panier de vos voisins en quarantaine !

Avec les paysan.ne.s :

1. Communiquez entre AMAP et paysan.nes partenaires: donnez / prenez des nouvelles, demandez-leur comment ils s'organisent, surtout pour ceux et celles qui ont de jeunes enfants. Les conséquences de cette situation ne sont pas seulement problématiques pour les distributions des prochaines semaines, elles mettent aussi en jeu la production des prochains mois!

2. si vraiment, vous décidez d'annuler la livraison par manque de solution alternative, rappelez-vous que les paysans ne sont pas responsables de ce cas de force majeur que nous pourrions qualifier d'aléa sanitaire exceptionnel et donc que le principe de solidarité s'applique aussi dans ce cas. Si les paniers - au sens large - ne pouvaient être livrés, le contrat et le principe de solidarité induisent que les amapien.ne.s ne peuvent pas exiger des paysan.ne.s qu'ils reportent la livraison.

**- Concernant le lieu de livraison :**

Rapprochez vous de chaque mairie pour voir si vous pouvez obtenir l'autorisation de maintenir la livraison sous certaines conditions et avec certaines précautions.

Organisez-vous autrement : délocalisation de la livraison sur la ferme d'un paysan partenaire ou chez un.e amapien.ne ; dépôt des produits par le paysan dans un endroit donné ; etc.

**Assurance** : l'assurance du Réseau couvre les groupes adhérents pour leur lieu de livraison, quel qu'il soit (public, privé...) : la condition est qu'il soit à jour sur votre fiche "Espace groupe AMAP". Nous prendrons contact demain avec l'assurance pour s'assurer qu'il n'est pas nécessaire d'aller modifier vos fiches pour des distributions exceptionnellement délocalisées.

**- Concernant le temps de la distribution, quelques conseils :**

- Réduire le nombre de distributeurs au strict nécessaire, étaler les arrivées en laissant un mètre en chaque personne, s'organiser en "pyramide" : récupérer les paniers pour plusieurs familles et les déposer, essayer au maximum de venir sans les enfants.
- Utiliser les équipements sanitaires recommandés : gants pour distribuer, gel hydroalcoolique ou savon à utiliser à l'arrivée et au départ, etc.
- Si possible, faire préparer les paniers en avance par une équipe réduite, ou s'assurer que seuls les distributeurs (équipés de gants) distribuent les légumes directement dans les sacs des amapien.ne.s
- demander aux amapien.ne.s malades ou fragiles de ne pas venir (fièvre, toux...)

Attention aux AMAP de plus de 100 adhérent.e.s ; divisez vous en plusieurs groupes, avec différents créneaux horaires !

Le réseau se fait le relais des pratiques et des expériences : voici un [pad](#) sur lequel chacun.e peut partager ses solutions. Le réseau des AMAP en Ile-de-France est présent pour répondre à vos questions et pour recueillir vos témoignages qui pourront bénéficier aux autres groupes AMAP du territoire.

Restons solidaires,

L'équipe du Réseau

Mathilde Szalecki : 06 21 30 57 49 // [mathilde@amap-idf.org](mailto:mathilde@amap-idf.org)

Lucie Humbaire : 07 77 97 57 26 // [lucie@amap-idf.org](mailto:lucie@amap-idf.org)

--

**Lucie Humbaire**

*Chargée d'accompagnement paysans et installation agricole*

**Réseau Amap Ile-de-France**

Mundo-M 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

Tél : 01 80 89 99 46 - 07 77 97 57 26

[www.amap-idf.org](http://www.amap-idf.org)

*FLASH INFO COVID-19 : retrouvez les recommandations pour les AMAP ICI >>> [http://www.amap-idf.org/covid-19\\_191.php](http://www.amap-idf.org/covid-19_191.php)*

--

**Lucie Humbaire**

*Chargée d'accompagnement paysans et installation agricole*

**Réseau Amap Ile-de-France**

Mundo-M 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

Tél : 01 80 89 99 46 - 07 77 97 57 26

[www.amap-idf.org](http://www.amap-idf.org)

*FLASH INFO COVID-19 : retrouvez les recommandations pour les AMAP ICI >>> [http://www.amap-idf.org/covid-19\\_191.php](http://www.amap-idf.org/covid-19_191.php)*

